

**N° D'ORDRE : 2021-127**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 18*

*Pouvoirs : 09*

*Excusé : 00*

*Absents : 02*

*Qui ont pris part  
à la délibération : 27*

*Date de convocation : 29 septembre 2021*

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire – M. DEDONS Fabrice pouvoir à M. QUENET – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel - M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. BLANC Romain – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à M. CLAVE Denis

Absents : Mme RASTOUIL Angélique – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

**2 – AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE NAUTIQUE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER**

Monsieur le Maire explique que le Centre Nautique de Saint-Mandrier-sur-Mer sollicite le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 350 €.

Cette subvention n'ayant pas été versée dans le cadre du vote du budget primitif de 2021, il convient de l'autoriser à verser ladite subvention afin de soutenir l'organisation de ses activités en faveur des jeunes.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir attribuer la subvention d'un montant de 6 350 € étant précisé que les crédits sont prévus au chapitre 67 compte 6745.

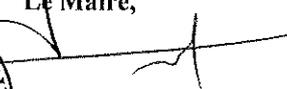
Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 6 350 € ;
- de dire que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Principal 2021 au chapitre 67 compte 6745.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 octobre 2021, pour extrait conforme.

Le Maire,  
  
Gilles VINCENT

